

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2015-07-06 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 6ième jour du mois de juillet 2015 à 20 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Lina Lacharité, Roger Tessier, Denis Laroche et François Parenteau

Le conseiller Luc Bessette est présent à partir de 20:25 heures.

Madame Rachel Laflamme, conseillère, est absente.

Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière est aussi présente.

**(15-07-123) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition du conseiller François Parenteau et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**(15-07-124) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Roger Tessier et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 1er jour du mois de juin 2015 soit accepté tel que rédigé.

**(15-07-125) APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de juillet 2015 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 260 464.64\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 362**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 362.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 8 463.52\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

**(15-07-126) RECONSTRUCTION DU PONT P-02308 / 11<sup>E</sup> RANG OUEST**

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec souhaite procéder à des travaux de reconstruction du pont P-02308 situé sur le 11<sup>e</sup> rang Ouest;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec a rencontré la municipalité et les propriétaires riverains pour présenter le projet de reconstruction de ce pont;

CONSIDÉRANT que le projet ne contrevient pas à aucun règlement municipal;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre accepte le principe de réalisation des travaux de reconstruction du pont P-02308 tel que présenté à la réunion du 11 juin dernier entre la municipalité et le MTQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(15-07-127) LIGNAGE DE RUES**

CONSIDÉRANT que le lignage doit être fait dans divers chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder aux travaux de lignage de rues pour une meilleure sécurité des automobilistes;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que des travaux de lignage dans divers chemins soient effectués par *Marquage et Traçage du Québec* au coût de 0.159\$ du mètre linéaire;

Qu'une somme de trois mille dollars (3 000.\$) soit allouée relativement à cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-355-00-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(15-07-128) PONCEAU INTERSECTION RUE BOYCE ET RUE DESMARAIS**

CONSIDÉRANT que le ponceau du chemin à l'intersection de la rue Boyce et la rue Desmarais doit être changé;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que *Excavation Yergeau Enr.* fasse les travaux d'excavation pour le remplacement du ponceau;

Que la municipalité achète le ponceau et la quincaillerie nécessaire de *Le Spécialiste du Ponceau Inc.*;

Qu'une somme de 850.\$ soit allouée pour l'achat du ponceau, prise dans le poste budgétaire (02-320-01-629);

Qu'une somme de 3 000.\$ soit allouée pour les travaux d'excavation et le matériel, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

*Le conseiller Luc Bessette arrive à 20H25.*

**(15-07-129) DEMANDE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU /  
BRANCHE #46 DU COURS D'EAU RIVIÈRE NOIRE**

CONSIDÉRANT que la branche no 46 du cours d'eau de la Rivière Noire est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT le mode de répartition du coût du projet soit une tarification aux propriétaires des immeubles qui reçoivent ou sont susceptibles de recevoir un bénéfice de ces travaux à l'intérieur du territoire;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU par le conseil de la Municipalité de Lefebvre d'accepter qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond afin qu'une intervention visant à effectuer des travaux d'entretien et de sédimentation généralisée pour la branche no 46 du cours d'eau de la Rivière Noire;

Qu'étant entendu que la Municipalité de Lefebvre s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(15-07-130) PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA  
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et

mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140.\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(15-07-131) PAIEMENT DE FACTURE BACS BRUNS / R.G.M.R. BAS ST-FRANÇOIS**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une facture de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François (R.G.M.R. Bas St-François) pour l'achat et la distribution des bacs bruns;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU par le conseil d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire le paiement de la facture #201500265 de la R.G.M.R. Bas St-François au montant de 16 219.29\$;

Que la dépense soit prise dans le poste budgétaire (02-451-12-690).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(15-07-132) PAIEMENT DE FACTURE / CROIX-ROUGE CANADIENNE**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit payer sa contribution annuelle à la Croix-Rouge selon l'entente qui a été renouvelée en 2014 et ce pour 3 ans;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU par le conseil d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire le paiement de la contribution 2015-2016 à la Croix-Rouge au montant de 150.\$;

Que la dépense soit prise dans le poste budgétaire (02-130-01-494).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(15-07-133) ARMOIRES DE CUISINE CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire fabriquer des armoires pour la cuisine du centre multifonctionnel;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise l'achat du matériel nécessaire pour la fabrication des armoires de cuisine;

Que la municipalité engage un artisan pour faire la fabrication des armoires;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement des matériaux, s'il est impossible de faire l'ouverture d'un compte;

Qu'un montant de 4 200.\$ soit allouée pour l'achat de matériel et la fabrication des armoires, pris dans le poste (03-310-02-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(15-07-134) PROTÈGES FENÊTRES CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

CONSIDÉRANT que des protèges fenêtres doivent être installés dans la salle multifonctionnel;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la municipalité fasse fabriquer des protèges fenêtres pour la salle du centre multifonctionnel par Les Équipements de ferme Miro Inc.;

Qu'une somme de 3 000.\$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (03-310-02-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(15-07-135) TOURNOI DE GOLF / MRC DE DRUMMOND**

CONSIDÉRANT le 22e tournoi de golf de la MRC de Drummond au profit des p'tites boîtes à lunch de la Tablee populaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire un don pour cette activité;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre donne une aide financière pour l'activité du tournoi de golf de la MRC de Drummond au montant de cent dollars (100.\$);

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à la MRC de Drummond soit 100.\$, pris dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES**

- Ministère des Transports : Sécurité des écoliers sur le 10<sup>e</sup> rang
- Municipalité de Saint-François-du-Lac et Municipalité de Saint-Elphège : Résolutions concernant la formation d'un sous-comité à la R.G.M.R du Bas-St-François
- R.G.M.R. du Bas-St-François : Procès-verbal du 22 juin 2015
- MRC de Drummond : Règlements MRC-770, MRC-771 et MRC-772
- CRECQ : Faire face aux changements climatiques au Centre-du-Québec

### **(15-07-136) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance proposée par la conseillère Lina Lacharité et appuyée par le conseiller Luc Bessette à 21:15 heures.

Signé : \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé: \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière